Délibération n° 200326-11

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212201800-20260320-200326_11-DE

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 20 mars 2026

Date de convocation : **16 mars 2026** Date d'affichage du Procès-Verbal : **23 mars 2026**
Nombre de conseillers : En exercice : **19** – Présents : **18** – Votants : **18**
Présents : Mmes et MM Philippe GELARD, Sandrine REHEL, Benoit ROLLAND, Mélanie LAUTRIDOU, Joël GESRET, Valérie LEON, Didier DELOURME, Céline PERIAULT, Yvon THOMAS, Charline BONFILS, Stéphane CORDIER, Jeanine BIARD, Yvonnick MENIER, Séverine SIGNARD, Adeline KAUPP, Bruno TRONEL, Gaëlle LOMINE, Frédéric DESCHAMPS.
Absents excusés sans procuration : M. Baptiste BOUGIS.
Secrétaire de séance : Mme Charline BONFILS.
Mme Cécile GUILLOUET, Secrétaire Générale, assistait également à la séance.

Fixation du nombre de membres au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

En application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est fixé par le conseil municipal.

Ce nombre ne pouvant être supérieur à 16 et inférieur à 8, puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix POUR,

- **De fixer** à 8 le nombre des membres du conseil d'administration du C.C.A.S., étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Acte certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission
En Sous-Préfecture de Dinan le **23/03/2026**
De son affichage en mairie le **23/03/2026**

Le Maire, Philippe GELARD

La secrétaire, Charline BONFILS

Pour expédition conforme

Le Maire, Philippe GELARD